

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019 – 039, en date du 18 juin 2019, le maire de Quelaines Saint-Gault a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de plan local d'urbanisme et de révision du zonage d'assainissement.

L'enquête publique unique se déroulera du samedi 6 juillet 2019 à 9 heures au samedi 24 août 2019 à 12 heures.

Afin de conduire l'enquête publique, le Tribunal administratif a désigné un commissaire enquêteur, M. Daniel Busson, cadre bancaire en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier pourra être consulté à la mairie de Quelaines Saint Gault. Le dossier numérique pourra être consulté 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site internet de la mairie www.quelaines-saint-gault.fr. Un poste informatique sera mis à la disposition du public (salle d'accueil de la mairie) pour lui permettre d'accéder au dossier numérique.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- En les consignant sur le registre d'enquête papier mis à sa disposition en mairie de Quelaines Saint Gault ;
- En les adressant par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative au projet de PLU et de zonage d'assainissement, 4 rue de la Mairie, 53360 Quelaines Saint Gault.
- En les adressant par courriel à l'adresse suivante MAIRIEQUELAINESSAINTGAULT@gmail.com en mentionnant en objet : **Enquête publique relative au PLU et au zonage d'assainissement**. Les fichiers attachés à chaque courriel ne devront pas dépasser 10 Mo. Il sera possible d'adresser plusieurs courriels en les numérotant.

Les observations et propositions déposées par voie numérique seront versées et consultables sur le site de la mairie www.quelaines-saint-gault.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Quelaines Saint-Gault pour recevoir ses observations et propositions les :

- Samedi 6 juillet 2019, de 9 h à 12 h,
- Jeudi 25 juillet 2019, de 9 h à 12 h
- Lundi 19 août 2019, de 17 h à 19 h 30
- Samedi 24 août 2019, de 9 h à 12 h

Le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Quelaines Saint-Gault et du zonage d'assainissement ne se sont pas soumis à évaluation environnementale.

Toute information relative aux dossiers d'enquête pourra être demandée à la mairie de Quelaines Saint Gault et à la communauté de communes du Pays de Craon.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Quelaines Saint Gault et sur son site internet www.quelaines-saint-gault.fr.

A l'issue de la présente enquête, le PLU et le zonage d'assainissement seront soumis chacun à l'approbation des autorités compétentes, la commune de Quelaines Saint-Gault et la communauté de communes du Pays de Craon.